

### Description de l'action

D'avril 2004 à décembre 2014, la Ville de Villeurbanne a mené un partenariat avec la Mutualité française du Rhône, afin de proposer une permanence hebdomadaire d'accès aux droits de santé et d'accès aux soins. La médiatrice santé a ainsi accompagné les personnes les plus éloignées du système de soins :

- pour la formalisation de dossiers d'accès aux droits sociaux et aux complémentaires "santé",
- a fait la passerelle avec les structures de droit commun,
- a informé les publics sur les modalités d'accès aux soins.

Quelques accompagnements physiques ont pu s'opérer lorsque les personnes ne semblaient pas suffisamment autonomes. Au regard des besoins identifiés (notamment par le CCAS, la Mission locale, le service municipal de Santé scolaire et le Programme de réussite éducative), la Ville de Villeurbanne inscrit l'internalisation de cette action dans le cadre du Contrat local de santé 2014-2016, afin de la développer.

En mai 2014 est créé un poste dédié de médiateur santé au sein de la DSP en partenariat avec la Préfecture du Rhône, à l'aide du dispositif "emplois d'avenir".

#### MISSIONS DU MEDIEATEUR SANTE :

- accompagner et informer les Villeurbannais à l'accès aux droits de santé et à l'accès aux soins en assurant un lien avec les institutions et les services de santé,
- promouvoir les dispositifs d'aide et d'accompagnement de droit commun d'accès aux droits de santé (CMU, ACS, AME) auprès des bénéficiaires potentiels.

#### ACTIVITÉS DU MEDIEATEUR SANTE :

- tenir des permanences d'accueil d'accès aux droits de santé, pour :
- aider à la constitution de dossiers administratifs, à partir de cahier des charges,
- informer et orienter vers les lieux et les personnes ressources, sans donner d'appréciation sur les situations rencontrées,
- accompagner physiquement les personnes dans leurs démarches de soins (prise et accompagnement aux rendez-vous planifiés) auprès de professionnels de soins de premiers recours et/ou de spécialistes,
- animer des temps collectifs d'information,
- participer aux actions partenariales locales en lien avec les missions, notamment dans le cadre de la Commission "Accès aux droits de santé" du CLS,
- se tenir informé des évolutions réglementaires en matière d'accès aux droits de santé.

#### z Période

Depuis mai 2014

#### z Echelle de territoire concernée

La commune

#### z Porteur/pilote principal

Direction de la Santé publique (DSP) – Ville de Villeurbanne

#### z Rôle de la collectivité

Employeur du médiateur santé à titre expérimental sur une période de 3 ans.

#### z Budget

Principaux partenaires financiers : Ville de Villeurbanne, DDCS du Rhône (emploi aidé)

## Contribution de l'action à la réduction des inégalités de santé

---

- réduction de la fracture d'accès aux droits de santé et d'accès aux soins vis-à-vis des Villeurbannais les plus éloignés du système de soins,
- participation à l'autonomisation des personnes dans leur parcours de santé,
- facilitation de certaines prises en charge (hospitalières ou libérales) de personnes en difficulté, vis-à-vis des professionnels de santé,
- fluidification des prises en compte des droits des personnes par l'Assurance maladie, les organismes complémentaires, ...

### z Pour plus d'informations

**Mathieu Fortin**, Coordonnateur santé

[mathieu.fortin@mairie-villeurbanne.fr](mailto:mathieu.fortin@mairie-villeurbanne.fr)